



FICHE PREVENTION

Service Hygiène & Sécurité

Fiche n°48

Février 2007

PIQUES D'INSECTES, MORSURES

Trois accidents survenus en Maine et Loire :

- En voulant détruire quelques guêpes à proximité d'un bac à sable, l'agent s'est fait piquer. 5 jours d'arrêt de travail.
- L'agent est descendu de son véhicule de service quand un chien s'est jeté sur lui et l'a mordu à un genou ce qui a entraîné un hématome : sans arrêt de travail.
- Lors d'un débroussaillage l'agent a heurté un nid de frelons il a été piqué à deux reprises : sans arrêt de travail.

Certains animaux (insectes, reptiles...), lorsqu'ils sont dérangés dans leur milieu naturel, peuvent avoir un comportement de défense agressif pouvant occasionner des blessures (piqûre, morsure...). Ces blessures peuvent avoir des conséquences plus ou moins graves selon les personnes.

Abeille	Frelon	Guêpe	Vipère
			

Les risques

- ✓ En cas de piqûres d'insectes
 - Démangeaisons
 - Inflammation plus ou moins gênante
 - Chez les personnes sensibles, troubles plus graves : urticaire généralisé, difficultés respiratoires...
- ✓ En cas de morsures vénéneuses (exemple : vipère)
 - Œdème local ou régional
 - Hypotension modérée
 - Troubles digestifs
 - Troubles sévères : choc allergique, saignements, troubles de la conscience, coma
- ✓ En cas de morsures (chien, rat...)
 - Blessure plus ou moins profonde et étendue
 - Douleur locale
 - Inflammation
 - Infection de la plaie

Mesures de Prévention

- Eviter les risques
 - Observation du milieu de travail : présence de nids, animal suspect...
 - Repousser la date d'intervention
 - Faire intervenir une entreprise spécialisée (apiculteurs...)
- Port d'une protection individuelle lors des chantiers risqués (débroussaillage, élagage...)
 - Chaussures, bottes
 - Combinaison recouvrant tout le corps
 - Gants
 - Casque avec visière

Comment agir en cas d'accident

- En cas de piqûre :
 - Identifier l'insecte piqueur (l'abeille laisse le dard dans la peau).
 - Enlever le dard (s'il est encore planté dans la peau) à l'aide d'un aspivenin® ou d'une pince à épiler.
 - Désinfecter
 - Surveiller et, au moindre doute, consulter un médecin.
 - Si la victime a déjà fait des allergies ou que des symptômes apparaissent (urticaire généralisée, difficultés respiratoires, fatigue, angoisse), appeler les structures d'urgence ambulatoires (SAMU): 15 au téléphone fixe et 112 au portable.
- En cas de morsures de serpents :
 - Ne pas s'affoler, rester calme, ne pas courir (le venin se diffuserait plus vite).
 - Mettre le membre mordu au repos - bras en écharpe - éventuellement s'allonger.
 - Alerter les secours par l'intermédiaire du SAMU qui se mettra en relation avec le centre - antipoison et enverra une équipe médicale.
 - Enlever bracelets, montre et bagues car ils peuvent faire garrot du côté mordu.
 - Mettre éventuellement de la glace dans un linge et l'appliquer au niveau de la morsure pour lutter contre la douleur.

Ce qu'il ne faut jamais faire :

- Il ne faut pas inciser, ni sucer, ni aspirer, ni cautériser.
 - Ne jamais mettre de garrot ou de tourniquet.
 - Ne jamais utiliser de sérum antivenin sans avis médical.
 - L'injection d'anticoagulants, de corticoïdes ou l'utilisation d'une pompe de type Aspivenin® n'ont pas d'intérêt.
- En cas de morsures de chien, chat... :
 - Désinfecter la plaie.
 - Consulter un médecin.
 - Si les blessures sont importantes alerter les secours (SAMU).
 - Signaler tout animal dangereux ou à comportement agressif aux autorités compétentes.

**Pour toute information complémentaire
Contactez notre Conseiller Hygiène et Sécurité,
Au 02 41 24 18 80**